



LA PLAINE DES PALMISTES

Affaire n°06-080419 : Budget Annexe des Pompes Funèbres  
/Vote du Compte Administratif (CA) 2018

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le **01 AVRIL 2019** et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de **présent(s)** est de : **24**

**Absent (s) : 01**

**Procuration (s) : 04**

**Total des votes : 27 (Le Maire ne participe pas au vote)**

**Secrétaire de séance : DE ALMEIDA SANTOS Sylvie**

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

  
LE MAIRE,  
Marc Luc BOYER

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

-----  
**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES**  
**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN**  
**DATE DU HUIT AVRIL**

**DEUX MILLE DIX-NEUF**

L'an deux mille dix-neuf le **HUIT AVRIL** à seize heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Marc Luc BOYER.

**PRÉSENTS :** Marc Luc BOYER Maire - Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1<sup>er</sup> adjoint - Laurence FELICIDALI 2<sup>ème</sup> adjointe - Gervile LAN YAN SHUN 3<sup>ème</sup> adjoint - Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4<sup>ème</sup> adjointe - Micheline ALAVIN 5<sup>ème</sup> adjointe - Yves PLANTE 6<sup>ème</sup> adjoint - Jean Benoit ROBERT 8<sup>ème</sup> adjoint - Victorin LEGER conseiller municipal - André GONTHIER conseiller municipal - René HOAREAU conseiller municipal - Marie Lucie VITRY conseillère municipale - Jasmine JACQUEMART conseillère municipale - Marie Josée DIJOUX conseillère municipale - Priscilla ALOUETTE conseillère municipale - Alette ROLLAND conseillère municipale - Jacques GUERIN conseiller municipal - Lucien BOYER conseiller municipal - Jean Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Joëlle DELATRE conseillère municipale - Toussaint GRONDIN conseiller municipal - Mélissa MOGALIA conseillère municipale - Éric BOYER conseiller municipal - Sabine IGOUFE conseillère municipale.

**ABSENT(S) :** Didier DEURWEILHER conseiller municipal.

**PROCURATION(S) :** Emmanuelle GONTHIER 7<sup>ème</sup> adjointe à Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4<sup>ème</sup> adjointe - Jean Noël ROBERT conseiller municipal à René HOAREAU conseiller municipal - Ghislaine DORO conseillère municipale à Laurence FELICIDALI 2<sup>ème</sup> adjointe - Johnny PAYET conseiller municipal à Éric BOYER conseiller municipal.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20190408-DCM06-080419-  
DE  
Date de télétransmission : 11/04/2019  
Date de réception préfecture : 11/04/2019



Affaire n° 06-080419:  
Budget Annexe des Pompes Funèbres / Vote du Compte Administratif (CA) 2018

Il est soumis à l'approbation du conseil municipal le compte administratif 2018 du budget annexe des Pompes Funèbres

❖ *Section d'exploitation*

Aucune dépense n'a été enregistrée tandis que les recettes s'élèvent à 5 178,31 € avec le report de l'excédent de l'exercice 2017.

SECTION D'EXPLOITATION					
chap	Dépenses	Réalisations	Chap	Recettes	Réalisations
011	Charges à caractère général		70	Produits des services	2 040,00
65	Autres charges de gestion courante		74	Subventions d'exploitation	
66	Charges financières		042	Opérations d'ordre entre sections	
67	Charges exceptionnelles		002	Excédent d'exploitation reporté N-1	3 138,31
042	Opérations d'ordre entre section				
001	Déficit d'exploitation reporté e N-1				
	Total	0,00		Total	5 178,31

Le résultat d'exploitation cumulé au 31 décembre 2018 s'élève ainsi à 5 178,31 €.

❖ *Section d'investissement*

Aucun mouvement n'a été enregistré tant en dépenses qu'en recettes.

Le résultat global cumulé des sections d'exploitation et d'investissement s'élève à 5 178,31 €.

Le maire ne pouvant participer au vote quitte la séance, la 2<sup>ème</sup> adjointe Madame Laurence FELICIDLI étant désignée, à l'unanimité pour le suppléer.

L'élu, Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1<sup>er</sup> adjoint, demande un vote à bulletin secret. A la majorité absolue, la procédure est acceptée.

Le conseil municipal désigne deux assesseurs pour les opérations de vote :

- Danielle ALAVIN 5<sup>ème</sup> adjointe
- Yves PLANTE 6<sup>ème</sup> adjoint

Chaque conseiller municipal après appel de son nom a remis un bulletin de vote et a émargé.

POUR	CONTRE	BULLETINS BLANCS	NUL	NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMÉS
08	16	02	01	24

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20190408-DCM06-080419-  
DE  
Date de télétransmission : 11/04/2019  
Date de réception préfecture : 11/04/2019

Après dépouillement, le président proclame les résultats :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 00

Nombre de votants ..... : 27

Nombre de bulletins Blancs..... : 02

Nombre des suffrages déclarés nuls :.....: 01

Nombre de suffrages exprimés : ..... : 24

Appelé à en délibérer, le conseil municipal :

- A la majorité absolue les membres présents et représentés du Conseil Municipal ont voté CONTRE, l'affaire ne peut donc être validée ;
- **AUTORISE** le Maire ou à défaut l'Adjoint délégué, à signer tous documents relatifs à cette affaire.

---

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme

LE MAIRE,

Marc Luc BOYER



Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20190408-DCM06-080419-  
DE  
Date de télétransmission : 11/04/2019  
Date de réception préfecture : 11/04/2019



D2 - ARRETE - SIGNATURES



Nombre de membres en exercice ... 29...  
 Nombre de membres présents ..... 24...  
 Nombre de suffrages exprimés ..... 27...  
 VOTES : Pour ..... 08...  
 Contre ..... 16...  
 Abstentions ..... 03

Date de convocation : 01/04/2019

Présenté par le Maire (1),  
A la Plaine des Palmistes, le 8 avril 2019

Délibéré par le Conseil Municipal (2), réunion en session ordinaire  
A la Plaine des Palmistes, le 8 avril 2019

Les membres du Conseil Municipal (2)

*Handwritten signatures and stamps:*  
 - Roland  
 - Procuration PAYET JEHAN  
 - Procuration DORO Chilaire  
 - Proc. Emmanuelle Gonthier  
 - Saint-Lambert  
 - D'Almeida  
 - Various other illegible signatures and initials.

Certifié exécutoire par .....(1), compte tenu de la transmission en préfecture, le ....., et de la publication le .....  
A ....., le .....

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme;  
(2) Indiquer le conseil municipal ou l'assemblée délibérante.

Accusé de réception en préfecture  
 974-219740065-20190408-DCM06-080419-DE  
 Date de télétransmission : 11/04/2019  
 Date de réception préfecture : 11/04/2019